



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8490<sup>e</sup>** séance

Mardi 26 mars 2019, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Delattre . . . . . (France)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Sabelo
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Moriko
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Almunayekh
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M <sup>me</sup> Batista Díaz
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé présenté par S. E. M<sup>me</sup> Joanna Wronecka, Ambassadrice et Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Joanna Wronecka.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de faire au Conseil de sécurité le point des activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan au cours de la période allant du 18 janvier au 25 mars 2019.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu, le 12 février, des consultations avec les États Membres de la région pour examiner le rapport final (voir S/2019/34) du Groupe d'experts sur le Soudan, créé en application de la résolution 1591 (2005). Il s'agissait de la sixième réunion du genre que j'organisais en application du paragraphe 28 de la résolution 2340 (2017), par laquelle le Conseil de sécurité a souligné qu'il importe que des consultations régulières soient tenues avec les États Membres, selon que de besoin, afin d'assurer l'application intégrale des mesures énoncées dans la présente résolution.

Après une brève présentation par le Coordonnateur du Groupe d'experts, les représentants du Soudan, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Soudan du Sud, de l'Érythrée, de l'Ouganda et de la Libye ont fait des déclarations, dans lesquelles ils se sont tous félicités de l'occasion qui leur était donnée de faire connaître au Comité 1591 et au Groupe d'experts leurs vues sur le rapport final. Nous avons, avec nos interlocuteurs, abordé les questions relatives à la sécurité des frontières et aux groupes armés

dans la région. Ils se sont engagés à mettre en œuvre les sanctions et ont souligné l'importance de faire fond sur l'esprit de coopération par le biais d'un dialogue constructif entre le Comité et les États invités.

En prévision de l'expiration du mandat du Groupe d'experts le 12 mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a proposé au Comité cinq personnes, toutes titulaires de postes, pour servir en tant qu'experts en sein du Groupe d'experts sur le Soudan. Le 28 février, le Comité a approuvé ce choix, et nous attendons la nomination officielle des cinq experts par le Secrétaire général.

Le 13 mars, le Comité a reçu le quatrième rapport d'étape du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts suivait de près la situation qui a précédé et suivi la proclamation de l'état d'urgence au Soudan. Il a indiqué qu'à l'heure de la rédaction du rapport, les manifestations se poursuivaient dans certaines régions du pays et que plusieurs partis d'opposition s'étaient joints au mouvement. Les manifestations ont eu aussi une incidence sur les pourparlers de paix, les mouvements non signataires ayant suspendu leur participation à de nouveaux pourparlers.

Le Groupe d'experts a indiqué que la situation au Darfour est restée dans l'ensemble plus stable qu'à Khartoum et dans certaines autres régions du Soudan. Bien que, dans l'ensemble, la dynamique régionale ait été stable, le Groupe d'experts a aussi mis en exergue certains risques et menaces régionales au processus de paix au Darfour. Il a informé le Comité des affrontements localisés qui ont régulièrement lieu entre l'Armée de libération du Soudan/faction Abdul Wahid et le Gouvernement dans la région du Jebel Marra, ainsi que des activités des groupes rebelles du Darfour basés en Libye.

S'agissant de la situation humanitaire, le Groupe d'experts a indiqué que, bien que le conflit ait baissé d'intensité, des milliers de personnes avaient toujours besoin d'une assistance humanitaire. Il a appelé l'attention du Comité sur l'insuffisance des rations alimentaires et des fournitures médicales fournies aux camps de déplacés, et indiqué que le Gouvernement poursuivait sa politique de démantèlement de ces camps.

Enfin, je voudrais informer le Conseil que je compte me rendre au Soudan. Je suis actuellement en train de discuter de la date et du programme de cette visite avec les représentants du Soudan à New York. Aucune date n'a encore été retenue du fait de la situation politique et des conditions de sécurité au Soudan.

**Le Président** : Je remercie vivement S. E. M<sup>me</sup> Wronecka de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter vous personnellement ainsi que votre pays, ami du mien, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, de son exposé.

Je voudrais d'emblée réaffirmer que le Gouvernement soudanais est toujours attaché à poursuivre sa coopération avec tous les organes de l'ONU et avec ses différentes institutions qui travaillent au Soudan. Cette coopération n'a d'ailleurs pas cessé au cours de la période couverte par le rapport, ni avec le Groupe d'experts ni avec le Comité des sanctions dont on vient de nous présenter le rapport d'étape trimestriel.

Je tiens à dire ici que le Gouvernement de mon pays se félicite de la visite que la Présidente du Comité 1591 compte effectuer prochainement au Soudan. Il ne nous reste à convenir des modalités de la visite. C'est la principale raison – et la seule – pour laquelle l'on n'a pas encore convenu d'une date précise. Nous espérons que cette visite lui permettra d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain et d'obtenir des informations de première main, afin qu'elle-même et le Comité puissent prendre des décisions et adopter des positions saines, basées sur des faits avérés, et non sur des informations de seconde main manquant de crédibilité.

Nous avons toujours affirmé, dans toutes nos déclarations et réunions avec les membres du Conseil, que la situation qui prévalait en 2005, il y a plus de 13 ans, lorsque la résolution imposant des sanctions sur le Darfour avait été adoptée, était totalement différente de celle qui règne aujourd'hui. Tous les rapports publiés par le Secrétaire général ou le Groupe d'experts ces deux dernières années affirment que la situation au Darfour s'est beaucoup améliorée. Et c'est cette amélioration qui a incité le Conseil de sécurité à adopter ses résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018), qui stipulent la réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), son retrait définitif et la fin de son mandat en juin 2020.

C'est pourquoi il faut que nous envisagions sérieusement de revoir rapidement les dispositions de

la résolution 2429 (2018) pour les rendre conformes à la nature des défis rencontrés sur le terrain et pour permettre, en premier, à l'État soudanais et à ses organes et institutions d'étendre leur contrôle et leur autorité à toutes les régions du Darfour. Ceci ne sera possible qu'avec la levée rapide de l'embargo sur les armes imposé au Darfour et le réexamen de la résolution sur les sanctions. Nous espérons que cela sera fait très rapidement.

Nous voudrions à cet égard réaffirmer que le Gouvernement soudanais est déterminé à poursuivre sa coordination et sa coopération avec tous les partenaires régionaux et internationaux pour relever les défis sécuritaires, lutter contre le terrorisme, la migration illégale, le trafic d'êtres humains et la criminalité transnationale organisée, et aussi pour renforcer la sécurité et la stabilité régionales en tant que contribution du Gouvernement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement des problèmes et des crises internationales. Je voudrais rappeler ce qu'a dit l'ancien Président du Comité, l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent de Ukraine, dans son exposé au Conseil de sécurité le 7 décembre, à la suite de la visite qu'il effectuée au Soudan :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Plusieurs membres ont également souligné que la situation générale au Darfour s'était améliorée de manière notable » (*S/PV.8123, p.2*).

*(l'orateur reprend en arabe)*

Dans le rapport trimestriel qu'il a présenté au Conseil le 27 juillet 2017, il a également affirmé :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Comme je l'ai dit dans le rapport que j'ai présenté à la suite de ma visite, je pense que l'idéal serait que tous les efforts déployés par l'ONU au Darfour – maintien de la paix ou sanctions – soient réexaminés parallèlement et de façon complémentaire afin qu'ils reflètent la situation actuelle sur le terrain ».

*(l'orateur reprend en arabe)*

Je voudrais aussi dire que l'avis du Groupe d'experts rejoint celui de l'ancien Président du Comité 1591, que la Présidente actuelle du Comité approuve et appuie, selon nous. Ceci nous amène à nous demander pourquoi des mesures pratiques et concrètes n'ont-elles pas encore été prises à ce jour pour remédier à cette situation qui va à l'encontre des faits, de la

logique, des procédures appropriées et du droit, en considération du fait que le Conseil de sécurité n'agit que dans le respect du droit international et que toutes les décisions qu'il prend sont aussi basées sur ce droit. Et si nous nous interrogeons sur cet état de fait, c'est pour faire ressortir la contradiction qui existe entre ce que dit le Conseil dans sa résolution, à savoir que la situation au Darfour est retournée à la normale – suivie d'une réduction des effectifs de la MINUAD qui atteint jusqu'à aujourd'hui 75 %, et entre le fait qu'il n'ait pas commencé encore à ce jour à lever les sanctions imposées au Darfour. C'est là une situation à laquelle il faut remédier.

Enfin, nous réaffirmons, comme nous l'avons toujours fait, que le Gouvernement soudanais est attaché à coopérer avec le Groupe d'experts, le Comité 1591 et les différents organismes des Nations Unies pour remédier à la situation au Darfour. Nous réaffirmons aussi, par ailleurs, que nous refusons – et les membres du Conseil en conviennent certainement – que le Groupe d'experts, le Comité ou la MINUAD outrepassent le mandat qui est le leur en vertu des résolutions du Conseil de sécurité.

Quant au Comité des sanctions, son mandat est très clairement limité et ne comporte aucune ambiguïté. Je fais allusion ici à ce qui a été dit dans le rapport dont est saisi le Conseil concernant les manifestations qui ont eu lieu à Khartoum. Le Comité 1591 n'est en rien concerné par ces manifestations, étant donné que son mandat se

limite à observer le respect de l'embargo imposé par le Conseil de sécurité dans sa zone géographique définie et conformément à son mandat bien défini dans la résolution portant création du Comité.

Enfin, sur une note plus personnelle, je voudrais dire aux membres du Conseil, alors que mon mandat de Représentant permanent du Soudan et de Représentant de S. E. le Président de la République du Soudan, prend fin la semaine prochaine, que ce fut un honneur pour moi de prendre la parole près d'une vingtaine de fois devant ce Conseil auquel est conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et j'espère, au nom de mon pays épris de paix, avoir contribué avec les membres du Conseil à la réalisation d'une partie des buts et principes de l'ONU, en imposant le Soudan comme modèle de cette interaction et en mettant l'accent sur l'importance et le caractère central de la coopération économique et sociale, en tant qu'elle est au cœur de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président :** Je remercie vivement le représentant du Soudan pour sa déclaration et, compte tenu de ce vous venez de dire, Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi également de vous féliciter pour votre mandat et de vous adresser nos vœux les plus chaleureux, sur le plan professionnel comme sur le plan personnel, pour la suite de votre parcours.

*La séance est levée à 15 h 25.*